

EMS Les châteaux Echallens - FONDATION LES CHATEAUX - Echallens

Inspection du	17.11.2025	Nombre de places	53
Inspect. précéd. le	04.09.2023	Mission	Gériatrie

Interlocuteurs

Sacha	RADOSAVLJEVIC	Infirmier chef
Kristina	MARKI	Resp. animation
Frédéric	THOMAS	Resp. exploitation (AE)

Norme 1 : La dignité et l'intimité du résident sont préservées et ses droits sont respectés

1.1	Les droits des résidents sont connus, respectés et exercés	Atteint
1.2	L'estime de soi du résident est préservée par une image corporelle soignée	Atteint
1.3	La sphère privée et identitaire du résident est respectée	Atteint
1.4	Lors de soins, des mesures sont prises pour préserver les habitudes et l'intimité du résident	Atteint
1.5	L'organisation des repas correspond aux normes hôtelières ; les goûts individuels et besoins nutritionnels du résident sont respectés	Atteint

Norme 2 : La sécurité est assurée et l'autonomie est favorisée

2.1	Un système d'appel est à portée du résident et des moyens auxiliaires adaptés lui sont proposés. Le lieu de vie est adapté à son handicap	Atteint
2.2	Le personnel s'adapte au rythme du résident	Atteint
2.3	L'autonomie du résident est favorisée dans les activités de la vie quotidienne	Atteint
2.4	La gestion des médicaments est conforme aux normes professionnelles	Atteint
2.5	L'aide au repas est adaptée aux capacités et habitudes du résident et favorise son autonomie	Atteint

Norme 3 : La communication est respectueuse et adaptée. La vie sociale est valorisée

3.1	Le personnel s'adresse au résident avec respect	Atteint
3.2	Le maintien de relations avec l'extérieur est favorisé	Atteint
3.3	Les activités proposées aux résidents répondent à leurs aspirations et correspondent à leur projet individuel	Atteint
3.4	L'accès à l'information est facilité	Atteint
3.5	Les besoins affectifs et spirituels du résident sont pris en considération	Atteint

Norme 4 : L'EMS dispose d'un dossier individuel permettant la réalisation et l'évaluation des processus d'accompagnement. Des protocoles de référence / démarches institutionnelles actualisés sont appliqués individuellement aux résidents

4.1	Le dossier du résident présente une histoire de vie, un recueil de données, des observations qui participent à l'élaboration du projet d'accompagnement	Atteint
4.2	Une collaboration interdisciplinaire régulière permet d'élaborer un projet d'accompagnement bio psycho social et spirituel	Atteint
4.3	Les mesures de contrainte sont exceptionnelles et leur protocole est appliqué de manière conforme dans le formulaire individuel	Atteint
4.4	Le protocole de prévention et de traitement des escarres / plaies ou la démarche institutionnelle est appliqué de manière conforme	Atteint
4.5	Le protocole des soins palliatifs et du suivi de la douleur ou la démarche institutionnelle est appliqué de manière conforme	Atteint
4.6	Le protocole ou la démarche institutionnelle d'évaluation du risque de dénutrition est appliqué de manière conforme	Atteint



SIS 0070

Département de la santé et de l'action sociale
 Secrétariat général
 CIVISS – Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux
 T + 41 21 316 52 68 – info.civiss@vd.ch

FDR 495	V : 4	Pro : 3
Rédigé par	JPL	13.05.2020
Revue effectuée par	FSR	19.11.2020
Libération par	FSR	17.12.2020

Norme 5 : L'EMS respecte les exigences légales en matière de dotation et de qualification du personnel

5.1	La dotation en personnel soignant est égale ou supérieure à la dotation exigée				Oui
	Expertise (HES)	Assistance (CFC)	Soutien (Auxiliaire)	Total	
Ept exigés (Plaisir)	4,86	7,29	20,23	32,38	
Ept réels	5,34	10,20	22,20	37,74	
Total	0,48	2,91	1,97	5,36	
5.2	La présence d'une ID au minimum 8h18/jour 7/7 est assurée et des piquets sont organisés				Oui
5.3	La dotation en personnel d'accompagnement socio-culturel est égale ou supérieure à la dotation exigée				Oui
	Expertise (HES)	Assistance (CFC)	Soutien (Auxiliaire)	Total	
Ept exigés	0,29	1,18	1,48	2,95	
Ept réels	0,40	3,30	0,90	4,60	
Total	0,11	2,12	-0,58	1,65	

Total général

Atteint	21
Oui	3



SIS 0070

Département de la santé et de l'action sociale
Secrétariat général
CIVISS – Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux
T + 41 21 316 52 68 – info.civiss@vd.ch

FOR 495	V : 4	Pro : 3
Rédigé par	JPL	13.05.2020
Revue effectuée par	FSR	19.11.2020
Libération par	FSR	17.12.2020

Résultat par rapport au standard cantonal

Conforme

Le résultat de l'inspection atteste de la conformité de votre établissement au standard cantonal basé sur la sécurité, la dignité et les droits des résidents.

Les inspectrices/teurs restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dans un délai de 15 jours.

Echallens, le 17 novembre 2025

Jean-Pierre LANNAUD



Sybille JAGGI



Cédric HERGER



Copies :

- Héviva
- Laurent MAGNIN
- Frédéric ANEX